



CHARTRE DES CONSEILS DE QUARTIERS DE LA VILLE DU COTEAU 2026-2032

PREAMBULE

Le conseil de quartier est une instance consultative créée par la Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. L'action et l'organisation des conseils de quartier s'inscrivent dans le cadre des articles L.2143-1 et L.2511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les conseils de quartier relèvent de la responsabilité juridique de la commune.

Par délibération du 9 juin 2026, le conseil municipal du mandat 2026-2032 a renouvelé les 4 conseils de quartier créés en 2020 afin de renforcer l'exercice de la démocratie au Coteau.

La présente charte a pour objet de fixer les règles de fonctionnement et d'organisation des conseils de quartier, et de définir les relations et les engagements mutuels entre les conseils, la municipalité et les services de la ville.

ART 1 – LES OBJECTIFS DES CONSEILS DE QUARTIER

- Offrir un outil de dialogue et de concertation permanente entre les citoyens et les élus ;
- Organiser l'expression propre des habitants ;
- Être force de propositions et d'élaboration des projets intéressant les habitants du quartier, de la ville ;
- Développer un lien social en mettant le respect et la convivialité au centre de la relation entre les riverains.

ART 2 – ROLE ET COMPETENCES DES CONSEILS DE QUARTIER

Sans être un organe autonome ou indépendant ni une association, le conseil de quartier est une force de réflexion et de proposition sur tout ce qui peut contribuer à l'amélioration du cadre de vie, au mieux vivre et à la cohésion sociale au sein du quartier et de la ville.

Tout en respectant le fonctionnement de la commune et le pouvoir de décision des élus du Conseil Municipal, il a un rôle d'information, de consultation, de concertation sur les projets d'aménagement, d'équipement ou d'amélioration de la vie dans le quartier.

Le conseil est également un lieu de proposition, il a la faculté de saisir la commune sur des sujets concernant la vie du quartier, et de proposer des projets dans le sens de l'intérêt général, qui pourront être co-élaborés avec les services de la ville.

ART 3 – LE PERIMETRE DES CONSEILS DE QUARTIER

Par délibération du 17 septembre 2020, il a été créé 4 conseils de quartiers sur la commune du Coteau, qui sont renouvelés sur le même périmètre pour le mandat 2026-2032 :

- Les Balmes – Pincourt
- Le Centre
- Les Étines – les Guérins
- Les Plaines – Varennes

Le rattachement des rues aux conseils de quartier est présenté en annexe de la présente Charte.

ART 4 – LA COMPOSITION DU CONSEIL DE QUARTIER

Les membres des conseils de quartier ne sont pas élus. La participation est bénévole, volontaire et individuelle. Le nombre des membres varie d'un conseil à un autre, il doit être représentatif de la population de chaque quartier.

Pour être conseiller de quartier, il faut :

- Résider dans le périmètre du quartier,
- Être âgé de 16 ans minimum,
- S'engager à participer régulièrement et à respecter la charte des Conseils de quartiers.

Les membres siègent pour la durée d'un mandat municipal. Les conseils de quartiers prennent fin à chaque fin de mandature municipale, et sont réinstallés après installation du nouveau Conseil Municipal.

À tout moment, un habitant peut devenir membre d'un conseil de quartier. Il doit alors adresser sa candidature par écrit en mairie, et attendre la confirmation écrite de sa prise en compte. La demande de démission, pour convenance personnelle, s'exerce par simple courrier adressé au Maire.

ART 5 – PRESIDENT DU CONSEIL DE QUARTIER

En amont de la séance d'installation du conseil, un appel à candidature pour le poste de président sera adressé aux conseillers inscrits. Il sera ensuite procédé à son élection parmi les conseillers lors de cette séance.

Le président est l'animateur du conseil, il suscite et fédère les volontés.

Il doit partager toutes les informations, déléguer, faire valider les propositions et choix d'intervention par les autres conseillers. Il doit faire preuve de diplomatie, de patience et de recherche de consensus autant que d'esprit d'initiative et de représentativité. Il représente son conseil auprès des services municipaux et des élus.

En cas de démission, des élections seront organisées pour le remplacer et le vice-président assurera l'intérim. Les candidatures devront être adressées préalablement au service communal dédié.

ART 6 – VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Elu au conseil municipal et désigné par celui-ci, il est l'interface entre le conseil de quartier et la Ville. Il connaît toutes questions intéressant à titre principal le quartier dont il a la charge. Il veille à l'information des habitants et favorise leur participation à la vie du quartier.

Il affirme les choix politiques et l'intérêt général. Il traduit les choix municipaux, les contraintes et les opportunités.

ART 7 - COMMISSIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

Les conseils sont libres de créer des commissions thématiques ou des groupes de travail. Dans le cadre de leurs travaux, les groupes peuvent solliciter, après accord du vice-président, la contribution ou l'avis des services municipaux, ou d'intervenants extérieurs dont l'activité a un lien avec le sujet étudié. Les groupes de travail se réunissent autant que de besoin.

La présence des représentants des services techniques municipaux et de la direction générale est prévue deux fois par an lors des réunions des commissions.

ART 8 – SEANCES PLENIERES DES CONSEILS DE QUARTIER

Le conseil de quartier se réunit en séances plénières 2 fois par an, dans un local mis à disposition par la ville du Coteau.

S'il le souhaite, chaque président de conseil de quartier transmet à la direction générale, dans des délais suffisants, ses propositions d'ordres du jour validées avec le vice-président, concernant les points particuliers qu'il souhaite aborder.

L'ordre du jour est validé par le Maire et comporte des sujets d'actualités qui intéressent le quartier ou l'ensemble du territoire communal. La convocation de la séance accompagnée de l'ordre du jour est adressée à chaque conseiller, au minimum 7 jours avant la date de la séance, par la direction générale.

ART 9 – PUBLIC DU CONSEIL DE QUARTIER

Les séances plénières sont publiques.

Les habitants assistent en qualité d'auditeurs. Ils peuvent prendre la parole après accord du président ou du maire, en respectant les règles d'expression et de bonne conduite citées à l'article 10. En cas de vote, seuls les conseillers de quartiers peuvent participer.

ART 10 - EXPRESSION ET REGLES DE BONNE CONDUITE EN SEANCES PLENIERES OU EN REUNIONS

Chacun doit observer :

- La libre expression de tous, dans le cadre d'une discussion fondée sur le respect et l'écoute mutuelle qui doit favoriser la créativité et l'envie de vivre ensemble autour d'un projet partagé.
- La sérénité des débats et le respect de la liberté de parole ou de participation des autres. Les discours empreints de prosélytisme n'ont pas leur place.
- Une totale neutralité politique et religieuse dans le cadre des valeurs de la République Française, et dans le respect du principe de laïcité. Les conseillers ne font pas écho des prises de position de partis politiques, ne traitent pas d'affaires personnelles ou privées, mais de sujets qui relèvent du périmètre du quartier pour les aménagements et le fonctionnement du quartier.

Ces règles s'appliquent à tous les échanges oraux ou écrits, par mail ou courrier, entre conseillers et avec le service communal dédié.

Les personnes ne respectant pas ces règles pourront être exclues des conseils de quartiers sur décision conjointe du président et du vice-président.

ART 11 – RELATIONS AVEC LA VILLE

Les conseillers peuvent saisir la mairie par l'intermédiaire d'une boîte mail dédiée : « quartiers@mairie-lecoteau.fr ». Il leur est demandé de ne pas utiliser d'autres boîtes mail ni de solliciter d'autres services de la ville en direct. Cette boîte permet de recenser et de suivre leurs demandes de manière privilégiée. La direction générale est leur interlocuteur direct, elle répond à leurs demandes, les relaie auprès des autres services municipaux et les met en relation.

Les conseils de quartiers sont tenus de rendre compte à la direction générale de toutes les réunions de leurs commissions et du contenu de leurs travaux.

ART 12 – APPLICATION ET EVOLUTION DE LA CHARTE

La présente charte sera distribuée par mail avec l'invitation à la séance d'installation du conseil. Elle sera approuvée par chaque président et vice-président, qui seront chargés de la faire appliquer.

Cette charte pourra être amendée, complétée ou modifiée à la demande de la ville du Coteau ou sur proposition du conseil de quartier dûment validée par la ville.

ANNEXE DE LA CHARTE

LISTE DES RUES ET REPARTITION DANS LES CONSEILS DE QUARTIERS

TYPE DE VOIE	VOIE	QUARTIER	CONSEILS DE QUARTIER
Rue	Ayel Salasse	Balmes	Balmes Pincourt
Passage des	Balmes	Balmes	Balmes Pincourt
Rue des	Balmes	Balmes	Balmes Pincourt
Passage	Damon	Balmes	Balmes Pincourt
Rue	Michelet	Balmes	Balmes Pincourt
Rue	Saint-Marc	Balmes	Balmes Pincourt
Quai	Pierre Semard	Balmes	Balmes Pincourt
Rue de	Vernay	Balmes	Balmes Pincourt
Rue de l'	Abattoir	Pincourt	Balmes Pincourt
Rue de l'	Ancienne Scierie	Pincourt	Balmes Pincourt
Rue	Carnot	Pincourt	Balmes Pincourt
Rue	Condé	Pincourt	Balmes Pincourt
Rue	Anatole France	Pincourt	Balmes Pincourt
Impasse	Giraud	Pincourt	Balmes Pincourt
Chemin de l'	Île Berthier	Pincourt	Balmes Pincourt
Quai	Général Leclerc	Pincourt	Balmes Pincourt
Rue des	Mariniers	Pincourt	Balmes Pincourt
Chemin de	Pincourt	Pincourt	Balmes Pincourt
Place de	Pincourt	Pincourt	Balmes Pincourt
Allée de	Rhins	Pincourt	Balmes Pincourt
Impasse	Voltaire	Pincourt	Balmes Pincourt
Place	Capitaine Aucey	Centre	Centre
Bd. des	Belges	Centre	Centre
Rue	Amiral Jules Le Bigot	Centre	Centre
Quai	Amiral Jules Le Bigot	Centre	Centre
Rue	Brossard	Centre	Centre
Rue	Dorian	Centre	Centre
Rue des	Écoles	Centre	Centre
Rue	Gambetta	Centre	Centre
Rue de la	Glacière	Centre	Centre
Impasse	Victor Hugo	Centre	Centre
Place	Victor Hugo	Centre	Centre
Rue	Victor Hugo	Centre	Centre
Square	Kennedy	Centre	Centre
Rue	Lamartine	Centre	Centre
Rue	Ledru-Rollin	Centre	Centre
Impasse des	Marronniers	Centre	Centre
Rue	Jules Massenet	Centre	Centre
Avenue	Parmentier	Centre	Centre
Rue de la	Providence	Centre	Centre
Avenue de la	République	Centre	Centre
Rue	Vauban	Centre	Centre
Avenue de la	Libération 1	Centre	Centre
Rue	Auguste Gelin	Centre Gare	Centre
Rue	Jean Jaurès	Centre Gare	Centre
Allée des	Saules	Centre Gare	Centre
Rue des	Saules	Centre Gare	Centre
Rue	Marc-Louis de Tardy	Centre Gare	Centre
Rond Point	8 mai 1945	Centre	Centre
Allée des	Fleurs	Centre	Centre
Passage	Rivier	Centre	Centre
Rue	Adrienne Picard	Étines	Étines Guérins

TYPE DE VOIE	VOIE	QUARTIER	CONSEILS DE QUARTIER
Rue	Ampère	Étines	Étines Guérins
Bd. des	Étines	Étines	Étines Guérins
Allée de la	Freydière	Étines	Étines Guérins
Bd.	Charles Gallet	Étines	Étines Guérins
Impasse	Jean Moulin	Étines	Étines Guérins
Rue	Jean Moulin	Étines	Étines Guérins
Bd. de la	Poterie	Étines	Étines Guérins
Impasse de l'	Abbé Prajoux	Étines	Étines Guérins
Rue de l'	Abbé Prajoux	Étines	Étines Guérins
Rue de l'	Artisanat	Guérins	Étines Guérins
Rue	René Cassin	Guérins	Étines Guérins
Bd.	Charles de Gaulle	Guérins	Étines Guérins
Rue des	Guérins	Guérins	Étines Guérins
Rue	Pierre Maillot	Guérins	Étines Guérins
Rue	Antoine Pinay	Guérins	Étines Guérins
Rte de	Saint-Vincent	Guérins	Étines Guérins
Allée des	Étines	Étines	Étines Guérins
Rue du	11 novembre 1918	Plaines	Plaines Varennes
Chemin d'	Ailly	Plaines	Plaines Varennes
Rue des	Anémones	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Léon Békaert	Plaines	Plaines Varennes
Chemin du	Domaine Berger	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Jean de la Bruyère	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Albert Camus	Plaines	Plaines Varennes
Rue des	Capucines	Plaines	Plaines Varennes
Avenue de la	Chapelle	Plaines	Plaines Varennes
Allée du	Château	Plaines	Plaines Varennes
Rue du	Docteur Charcot	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Winston Chruhill	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Camille Claudel	Plaines	Plaines Varennes
Impasse	Georges Clémenceau	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Georges Clémenceau	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Colette	Plaines	Plaines Varennes
Rue des	Coquelicots	Plaines	Plaines Varennes
Chemin des	Côtes	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Marie Curie	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Dahlias	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Henri Dunant	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Églantines	Plaines	Plaines Varennes
Avenue d'	Espalion	Plaines	Plaines Varennes
Chemin de l'	Étoile	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Annie Fratellini	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Fuchsias	Plaines	Plaines Varennes
Rue des	Genêts	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Glycines	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Hortensias	Plaines	Plaines Varennes
Rue des	Lavandes	Plaines	Plaines Varennes
Avenue de la	Libération 2 (après Rte Commelle)	Plaines	Plaines Varennes
Route de	Lyon	Plaines	Plaines Varennes
Rue des	Lys	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Mozart	Plaines	Plaines Varennes
Allée de la	Palombière	Plaines	Plaines Varennes
Bd.	Pasteur	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Pins	Plaines	Plaines Varennes
Chemin des	Plaines	Plaines	Plaines Varennes
Avenue du	Docteur Schweitzer	Plaines	Plaines Varennes
Rue	Simone Signoret	Plaines	Plaines Varennes

TYPE DE VOIE	VOIE	QUARTIER	CONSEILS DE QUARTIER
Rue des	Tulipes	Plaines	Plaines Varennes
Impasse de	Verdun	Plaines	Plaines Varennes
Impasse des	Acacias	Varennes	Plaines Varennes
Rue des	Acacias	Varennes	Plaines Varennes
Impasse	Bel-Air	Varennes	Plaines Varennes
Impasse	Bourrat	Varennes	Plaines Varennes
Rue	Auguste Bousson	Varennes	Plaines Varennes
Rte de	Commelle	Varennes	Plaines Varennes
Rue de la	Liberté	Varennes	Plaines Varennes
Passage	Molière	Varennes	Plaines Varennes
Rue	Nouvelle	Varennes	Plaines Varennes
Rue	Marcel Pagnol	Varennes	Plaines Varennes
Rue	Gérard Philippe	Varennes	Plaines Varennes
Impasse	Raynaud Matout	Varennes	Plaines Varennes
Impasse	Ronsard	Varennes	Plaines Varennes
Impasse	Varennes	Varennes	Plaines Varennes
Rue de	Varennes	Varennes	Plaines Varennes
Bd.	Louis Armand	Varennes	Plaines Varennes
Chemin	Jean de la Fontaine	Varennes	Plaines Varennes